



Date de convocation : 07/05/2026

Conseil Municipal du 12 mai 2026

Délibération n°2026.05.09

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212901920-20260513-D20260509-DE

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Maire : M. Éric MIOSSEC
Secrétaire de séance : Gilles CRIBIER

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 12 mai 2026 sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC, Maire.

Étaient présents : M. Éric MIOSSEC ; M. Gilles CRIBIER ; Mme Catherine ROLLAND ; Mme Mélanie YVEN ; M. Alexandre REMEUR ; Mme Monique PRIGENT ; M. Cyril BIHAN ; Mme Rachel KERGUILLEC ; Mme Hélène JOLIVET ; Mme Elodie PREMEL ; Mme Morgane JOLIVET ; M. Xavier LACHAUX ; Mme Martine LE GALL-MORIN ; M. Philippe JALLU ; M. Jean-François CADIOU ; M. Alexandre CABON

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : M. Régis MIOSSEC qui a donné pouvoir à M. Alexandre REMEUR ; M. Stéphane LE BORGNE qui a donné pouvoir à M. Cyril BIHAN ; M. Julien KERAUTRET qui a donné pouvoir à Mme Elodie PREMEL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2026.05.09 Dispositif « argent de poche »

(Rapporteur : Mme Rolland/Délibération)

DEPORT : Morgane JOLIVET

Le dispositif « argent de poche » a été institué dans le cadre du programme « ville vie vacances ». Ce dispositif permet à des jeunes de 14 à 17 ans d'effectuer des missions au sein d'une collectivité durant les vacances scolaires.

Par la mise en place de ce dispositif, la commune souhaite promouvoir l'engagement des jeunes au service de leur commune et leur permettre de découvrir le monde du travail.

Chaque mission a une durée de 3 heures (de 9h00 à 12h00) moyennant une gratification de 15€, financée à hauteur de 7,50 € par la CAF du Finistère.

L'encadrement des jeunes sera assuré par un élu et un agent des services techniques. Il est prévu qu'ils effectuent des travaux divers comme l'entretien du cimetière, de la chapelle et ses alentours ou encore la préparation des colis de Noël pour les anciens.

Conseil municipal - Séance du 12 mai 2026

Un contrat d'engagement sera signé par le jeune et la collectivité.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De mettre en place le dispositif argent de poche ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document correspondant à ce dispositif ;
- D'inscrire les crédits au budget.

VOTE :

- **Pour : 18**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Déport : 1 – Morgane JOLIVET**

Fait à Plougoum, le 12 mai 2026

Le Maire, Éric MIOSSEC	Le secrétaire de séance, Gilles CRIBIER
	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 13 mai 2026
- La publication, le 13 mai 2026

Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*